

Guitare et Basse à Nantes

1- FONCTIONEMENT:

- l'élève s'engage à prendre 4 cours par mois. Si ce n'est pas le cas et ce de manière répétée, le professeur pourra se donner le droit d'interrompre ces services auprès de l'élève en question.
- Pour chaque mois, un calendrier de cours sera décidé entre l'élève et le professeur. Ce calendrier sera établi pendant le dernier cours du mois précédant. L'élève et le professeur auront pris soin en amont de connaître leur disponibilités pour établir le calendrier. L'élève et le professeur pourront à ce moment signaler une ou plusieurs absences et celles-ci ne seront pas facturées.

2- PAIEMENT:

- Pour chaque mois, une facture sera envoyée à l'élève et devra être réglée avant le premier cours du mois.

3- ANNULATION:

- Un cours déjà facturé puis annulé par un élève ne sera jamais remboursable cependant, ce cours pourra être rattrapé à la demande de l'élève. 3 annulations peuvent être rattrapées au cours d'une année. Au-delà de 3, le professeur aura le droit de ne plus rattraper les cours.
- Un cours déjà facturé puis annulé par le professeur sera systématiquement remboursé peu importe la raison.

Signature du professeur:

Signature de l'élève ou du parent d'élève: